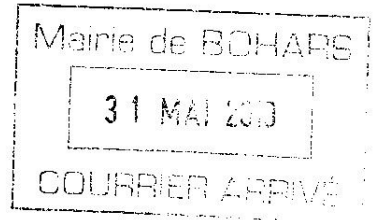


original: PH Collin
copie à l'affichage mairie
+ site internet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE



Préfecture

Direction de l'animation
des politiques publiques
Bureau des installations classées

ARRETE n° 10-751 du 26 mai 2010
complétant l'arrêté n° 10-571 du 16 avril 2010
qui porte nomination des membres
de la commission locale d'information et de surveillance
des installations classées implantées
au lieu-dit "Le Spernot" à BREST

Le Préfet du Finistère,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le code de l'environnement (partie législative), notamment le titre II du livre I relatif à l'information et à la participation des citoyens, en particulier l'article L 125-1, le titre I du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que le titre IV du livre V relatif aux déchets ;
- VU** le code de l'environnement (partie réglementaire), notamment le titre II du livre I, en particulier les articles R 125-1 à R 125-8 relatifs au droit à l'information en matière de déchets ;
- VU** la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 10-571 du 16 avril 2010 portant nomination pour trois ans des membres de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des installations classées implantées au lieu-dit "Le Spernot" à BREST ;
- VU** la délibération du conseil de communauté de BREST METROPOLE OCEANE -COMMUNAUTE URBAINE en date du 30 avril 2010 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de BREST en date du 04 mai 2010 ;
- VU** le message d'Eau & rivières de Bretagne en date du 25 mai 2010 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère ;

ARRETE

ARTICLE 1er

La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des installations classées implantées au lieu-dit "Le Spernot" dans la commune de BREST, placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, est composée de :

Représentants de l'exploitant

- BREST METROPOLE OCEANE - COMMUNAUTE URBAINE :
 - M. Jean-Claude KERJEAN, vice-président chargé du traitement des déchets, membre titulaire
 - Mme Isabelle LE GLAS, conseillère communautaire, membre titulaire
 - Mme Jacqueline HERE, vice-présidente chargée de la démocratie et de la citoyenneté, membre suppléant
 - Mme Julie LE GOIC, conseillère communautaire, membre suppléant
- M. le président de la société SOTRAVAL, ou son représentant
- M. le directeur de la société GEVAL, ou son représentant

Représentants des collectivités

- M. Daniel ABIVEN, conseiller général de BREST-LAMBEZELLE, membre titulaire
- M. Jean-Luc POLARD, conseiller général de BREST-BELLEUVUE, chargé de la politique des déchets, membre titulaire
- Mme Pascale MAHE, vice-présidente du conseil général, chargée du pays de BREST, conseillère générale de BREST-CAVALE BLANCHE-BOHARS-GUILERS, membre titulaire
- M. Yvon BERTHOU, conseiller général de BREST-KERICHEN, membre suppléant
- Mme Chantal SIMON-GUILLOU, première vice-présidente du conseil général, conseillère générale de BREST-PLOUZANE, membre suppléant
- M. Yves MENESGUEN, conseiller général de BREST-RECOUVRANCE
- M. François CUILLANDRE, maire de BREST, membre titulaire
- Mme Anne-Marie CIBAUD, adjointe au maire de BREST chargée de la prévention et de la tranquillité urbaine, membre suppléant
- M. Gérard FLOURY, adjoint au maire de BOHARS, membre titulaire
- M. Jacques BRENEOL, conseiller municipal de BOHARS, membre suppléant

Représentants des services de l'Etat et de l'agence régionale de santé

- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou ses représentants (inspection des installations classées et service patrimoine naturel)
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer, ou ses représentants (service eau et biodiversité et service aménagement)
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé, ou son représentant

Représentants du monde associatif

- M. Christian BARDINET, représentant l'union départementale CLCV, membre titulaire
- M. Philippe GESTIN, représentant l'union départementale CLCV, membre suppléant
- M. Michel DUVERNOY, représentant l'UFC Que Choisir BREST, membre titulaire
- M. Marcel COATANHAY, représentant l'UFC Que Choisir BREST, membre suppléant
- M. Jean-Pierre LE GALL, représentant Bretagne Vivante-SEPNB, membre titulaire
- M. Jean-Paul LE COZ, représentant Bretagne Vivante-SEPNB, membre suppléant
- M. Fabrice LEMARCHAND, représentant Eau & Rivières de Bretagne, membre titulaire
- M. Arnaud CLUGERY, représentant Eau & Rivières de Bretagne, membre suppléant
- M. Pierre CANTIN, représentant l'association des riverains du Grand Spernot, membre titulaire
- M. René GASTE, représentant l'association des riverains du Grand Spernot, membre suppléant
- M. André ROSEC, représentant l'association des résidents de Brest-Lambézellec, membre titulaire
- M. Emile BURLOT, représentant l'association des résidents de Brest-Lambézellec, membre suppléant

- M. Jean-Pierre BOTCAZOU, représentant l'association Brest-Lambézellec est, membre titulaire
- M. Charles KERMARREC, représentant l'association Brest-Lambézellec est, membre suppléant
- M. David FOURRIER, représentant l'association Environnement à Penhoat et Kerbrat-Gouesnou, membre titulaire
- Mme Marie-France LE GUEN, représentant l'association Environnement à Penhoat et Kerbrat-Gouesnou, membre suppléant

Personnes qualifiées

- M. Georges TYMEN en tant que personne qualifiée du monde scientifique, compétente pour les problèmes de protection de l'air ;
- Mme ou M. le médecin inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé (délégation territoriale du Finistère) et M. Jean-Dominique DEWITTE, professeur de santé et de médecine du travail, chef du service de santé du travail et de pathologie professionnelle au centre hospitalier universitaire de BREST, en tant que personnes qualifiées du monde scientifique, compétentes pour les problèmes de santé.

ARTICLE 2

La commission a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine, par la gestion des déchets dans la zone concernée.

A cet effet, elle sera tenue régulièrement informée des projets de création d'installations et des conditions d'exploitation des installations implantées sur le site. Elle devra en particulier recevoir de l'exploitant, au moins une fois par an, les documents qu'il établit pour mesurer les effets de l'activité des installations sur la santé publique et sur l'environnement.

Elle pourra préconiser des opérations de contrôles jugées nécessaires et recommander certaines mesures pour améliorer l'information du public sur les conditions de fonctionnement des installations.

ARTICLE 3

La commission se réunira au moins une fois par an sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

ARTICLE 4

Le mandat des membres de la commission expire le 16 avril 2013.

Le préfet ou son représentant peut inviter aux séances de la commission toute personne dont la présence lui paraît utile.

ARTICLE 5

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet de BREST, les maires de BREST et BOHARS et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

QUIMPER, le 26 MAI 2010

**Pour le préfet,
Le secrétaire général,**


Jacques WITKOWSKI

DESTINATAIRES

- M. le président de BREST METROPOLE OCEANE-COMMUNAUTE URBAINE
- M. Jean-Claude KERJEAN, vice-président de BREST METROPOLE OCEANE-COMMUNAUTE URBAINE
- Mme Isabelle LE GLAS, conseillère communautaire de BREST METROPOLE OCEANE-COMMUNAUTE URBAINE
- Mme Jacqueline HERE, vice-présidente de BREST METROPOLE OCEANE-COMMUNAUTE URBAINE
- Mme Julie LE GOIC, conseillère communautaire de BREST METROPOLE OCEANE-COMMUNAUTE URBAINE
- M. le président de la société SOTRAVAL
- M. le directeur de la société GEVAL
- M. le président du conseil général du Finistère
- M. Daniel ABIVEN, conseiller général de Brest-Lambézellec
- M. Jean-Luc POLARD, conseiller général de Brest Bellevue
- Mme Pascale MAHE, vice-présidente du conseil général, conseillère générale de Brest-Cavale Blanche-Bohars-Guilers
- M. Yvon BERTHOU, conseiller général de Brest-Kérichen
- Mme Chantal SIMON-GUILLOU, première vice-présidente du conseil général, conseillère générale de Brest-Plouzané
- M. Yves MENESGUEN, conseiller général de Brest-Recouvrance
- M. François CUILLANDRE, maire de BREST
- Mme Anne-Marie CIBAUD, adjointe au maire de BREST
- M. le maire de BOHARS
- M. Gérard FLOURY, adjoint au maire de BOHARS
- M. Jacques BRENEOL, conseiller municipal de BOHARS
- Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - inspection des installations classées, UT29 et service patrimoine naturel
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer - service eau et biodiversité et service aménagement
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé, délégation territoriale 29
- M. le président de l'union départementale de la CLCV
- M. Christian BARDINET
- M. Philippe GESTIN
- M. le président de l'UFC Que Choisir Brest
- M. Michel DUVERNOY
- M. Marcel COATHANHAY
- M. le président de Bretagne Vivante - SEPNB
- M. Jean-Pierre LE GALL
- M. Jean-Paul LE COZ
- M. le président d'Eau & Rivières de Bretagne
- M. Fabrice LEMARCHAND
- M. Arnaud CLUGERY
- M. Pierre CANTIN, président de l'association des riverains du Grand Spérnot
- M. René GASTE
- M. André ROSEC, président de l'association des résidents de Brest-Lambézellec
- M. Emile BURLLOT
- M. Jean-Pierre BOTCAZOU, président de l'association des Brest-Lambézellec est
- M. Charles KERMARREC
- M. le président de l'association Environnement à Penhoat et Kerbrat-Gouesnou
- M. David FOURRIER
- Mme Marie-France LE GUEN
- M. Georges TYMEN
- Mme ou M. le médecin inspecteur de santé publique de l'agence régionale de santé, délégation territoriale 29
- M. Jean-Dominique DEWITTE
- DRH3M, BOM